

du charbon. Il voulait le laisser dans le sol pour les générations futures, afin de fabriquer des produits synthétiques.

L'hon. M. Pickersgill: C'est faux!

M. MacInnis: Il a dit de le laisser dans le sol. Je signalerai aussi à l'honorable député une autre affaire qui a connu son tour de presse. On avait menacé l'ancien ministre des Pêcheries de le chasser d'une ville de la Nouvelle-Écosse à cause de ses observations au sujet de l'industrie de la houille. Je voudrais bien voir l'honorable député essayer de soutenir le contraire.

Je m'aperçois, monsieur le président, que tout ce que j'ai dit ce soir n'a rien donné aux mineurs de la Nouvelle-Écosse. Je suis bien certain cependant que les honorables vis-à-vis n'oseraient pas aller dire aux mineurs du Cap-Breton ce qu'ils ont fait, car les mineurs le savent trop bien. Mes observations n'ont contribué en rien à remédier à la situation.

Je regrette beaucoup d'apprendre que la houillère où je travaillais avant de venir à Ottawa a été fermée. Je tiens à dire que je n'ai jamais ménagé mes efforts afin de prévenir la fermeture des houillères. (*Exclamations*) Je pourrais ajouter que j'ai formulé, en janvier dernier, une observation pour laquelle j'ai été vertement critiqué. L'opposition est sans doute au courant de la situation. J'ai déclaré que, à mon avis, les 800 mineurs de Caledonia ne jouissaient pas de l'appui qu'ils étaient en droit d'attendre de leurs dirigeants syndicaux. Il y a environ un mois, une rumeur circulait chez nous à l'effet qu'une houillère serait sauvée. Je suis très reconnaissant au ministre et au gouvernement du jour des efforts qu'ils ont tentés pour sauver cette houillère. C'est certes celle qui produit le plus de tout le groupe et sa fermeture produirait des effets désastreux. Le gouvernement a toute ma gratitude pour avoir fait ce qu'il a fait pour cette seule mine.

On m'a vertement critiqué pour avoir déclaré que les dirigeants syndicaux n'appuyaient pas les mineurs comme ils le devraient. La rumeur qui circulait depuis quelques semaines au Cap-Breton est devenue une réalité. Je suis absolument certain que les dirigeants syndicaux et la *Dominion Coal Company* avaient convenu que la préférence serait accordée à une collectivité en particulier. Une fois de plus, je tiens à mentionner le maintien d'une mine de charbon, car je crois que le dirigeant du syndicat était de mauvaise foi quand il a cessé d'insister sur le maintien de l'exploitation de ces trois mines. Il n'aurait dû faire aucun arrangement avant d'avoir épuisé tous les moyens, jusqu'au dernier. Ils ont fait savoir, en favorisant une section, qu'ils étaient prêts à abandonner la partie à propos des deux autres mines qui

étaient compromises. C'est une représentation du genre qu'on peut attendre de qui-conque appuie le Nouveau parti.

Je n'ai jamais cessé d'insister pour qu'on continue l'exploitation de ces trois mines. Personnellement, je connais à fond l'arrangement qui a été conclu entre les dirigeants de la *Dominion Coal Company*. Que l'opposition, tant les libéraux que les membres du PSD, se mettent à jubiler en se disant «MacInnis va se lancer dans une déclaration qui sera un suicide politique». Je tiens à dire aux députés que mon siège à la Chambre a, pour moi, moins de poids que l'exploitation des mines du Cap-Breton. Si c'est un suicide politique de ma part que de révéler la vérité sur cette affaire, je le commettrai. Je rendrais un mauvais service aux mineurs et aux locaux du Cap-Breton si je ne leur signalais pas que les directeurs de leurs syndicats ne les représentent pas comme ils le méritent.

Qu'arrivera-t-il ensuite, monsieur le président? Les observations que je viens de faire seront reprises à l'infini durant la campagne électorale. Toutefois, pour ma part, je répète que je tiens moins à mon siège à la Chambre des communes qu'au bien-être de ces mineurs. Maintenant et chaque fois que j'en aurai l'occasion je ferai éclater la vérité sur ces conditions; c'est d'ailleurs ce que je fais dans le moment. Les directeurs syndicaux ont trahi les mineurs en ne continuant pas leurs instances jusqu'au bout.

Le député de Gloucester a parlé de certaines recommandations du syndicat, notamment le droit d'un cent sur le pétrole importé. Si on consent à étudier un instant cette proposition, on se rend compte que l'imposition de droits sur l'importation du pétrole n'aura qu'un résultat, soit une augmentation de la concurrence que les charbonnages doivent soutenir. Cette proposition n'apporterait rien aux producteurs de charbon du Canada. Si le tarif est si élevé qu'il a pour effet de paralyser la concurrence canadienne, il ne fera que favoriser les producteurs américains.

Cela m'amène à parler d'un autre point, monsieur le président. Dès 1952 ou 1953, j'ai prétendu, au sein de notre syndicat local, que si les mineurs de la Nouvelle-Écosse voulaient éclaircir les problèmes relatifs aux importations de charbon des États-Unis, c'était une question qui relevait des divers syndicats. À cette époque-là, John L. Lewis avait pris des dispositions aux États-Unis pour collaborer avec les propriétaires des mines de charbon en exportant du charbon. Je prétends que cela a permis à John L. Lewis de devenir un associé des exploitants. Si nous voulions éviter l'importation du charbon des États-Unis, nous n'avions qu'à nous mettre à l'œuvre chez nous même et à exercer des pressions sur le

[M. MacInnis.]